

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES**

*Date de convocation : 02 octobre 2025*

Séance du 17 octobre 2025

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le 17 octobre à 20 h 00

Sur la convocation qui leur a été adressée par Mr RIGAULT Jean-Michel, maire, étaient présents : Mr PATUREAU Daniel, 1<sup>er</sup> adjoint au maire, Mme GERVILLE REACHE Danièle, 2<sup>ème</sup> adjointe au maire, Mme BIGÉ Sarah, Mr CINTRACT Michel, Mr GAUTHIER Baptiste, Mme MORIN Isabelle, Mr PLAGNE André et Mr SIGORINI Philippe

Absent excusé : Mr BIGÉ Arnaud avec pouvoir à Mr RIGAULT Jean-Michel

Présente : Mme CAPOCCI Evelyne, secrétaire de mairie

Mme GERVILLE REACHE Danièle a été désignée secrétaire de séance.

## **I- Approbation du compte rendu de la séance du 12 septembre 2025 :**

Approuvé, les conseillers le signent.

## **II – Point financier :**

La situation de la trésorerie au 16 octobre 2025 n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour fin octobre est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 16 200 € et les recettes prévisionnelles à 25 535 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin octobre s'élevant à 19 671 €, tenant compte de la trésorerie au 16 octobre d'un montant de 10 336 €. Non pris en compte dans les recettes prévisionnelles la vente du terrain à ATC France d'un montant de 10 000 €.

## **III : Cession de terrain : ATC antenne relais**

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération 2025-02-06 prise le 07 février 2025 acceptant l'offre de vente d'une partie de la parcelle D 33 à l'Entreprise ATC France pour un montant de 10 000 € net vendeur.

La parcelle D 33 a été divisée en 2 parcelles : D 1502 d'une contenance de 6 136 m<sup>2</sup> restant appartenir à la Commune et la D 1503 d'une contenance de 64 m<sup>2</sup> pour ATC France.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté accepte :

- La division de la parcelle D 33 en 2 parcelles : D 1502 restant appartenir à la Commune et D 1503 la vente à ATC France.
- La vente de la parcelle D 1503 à ATC France au prix de l'offre de 10 000 € net vendeur.
- La servitude de passage en tréfonds sur D 1502 au profit de D 1503 telle que figurant au plan de division
- La servitude de passage et la servitude de tréfonds sur le Chemin d'Exploitation n° 20 au profit de D 1503 telle que figurant au plan de division.

Le maire est chargé de signer tous documents relatifs à cette affaire

## **IV– Personnel :**

- **mise en place des autorisations spéciales d'absence :** En raison d'une mise en conformité de la réglementation de la gestion du personnel, il est soumis aux conseillers un tableau d'autorisations spéciales d'absence pour les évènements familiaux (mariage, pacs, décès, garde d'enfants malades, rentrée scolaire, déménagement ...)
- **mise en place du Compte Epargne Temps :** également pour la mise en conformité de la réglementation, il est soumis aux conseiller la possibilité d'ouvrir un Compte Epargne Temps pour les congés non pris ou heures supplémentaires
- **modification du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) :** il est proposé de procéder à des ajustements des conditions suite aux catégories d'emploi qui ont changé notamment le poste de rédacteur qui se trouve en catégorie B et des agents en remplacement.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représenté accepte l'ensemble des propositions et charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

## **V – Auberge des Sources**

Le maire informe le conseil municipal que l'ouverture est prévue début mars 2026. L'entreprise SOCOTEC est venue pour les vérifications mais doit revenir début novembre. L'entreprise CASTRO doit venir pour les travaux de toiture courant janvier.

Une discussion est engagée avec Mr SIGORINI Philippe qui fait remarquer que des travaux supplémentaires sont ajoutés au prix d'achat, ce qui n'était pas prévu lors de l'acquisition.

## **VI– Affaires diverses :**

- Le maire présente le menu proposé par la Maison Picard, les conseillers valident les choix
- Les colis de noël ont été choisis par Mmes GERVILLE REACHE et MORIN avec un rapport qualité pratiquement identique à celui de l'an passé.
- Mr SIGORINI Philippe demande s'il est possible de planter des arbres pour faire de l'ombre au terrain de pétanque. Mme MORIN Isabelle qui doit se rendre à l'assemblée générale du Groupement Touristique des Vaux d'Yonne demandera quelles sont les subventions qui peuvent être obtenues pour ce dossier.
- Mr PLAGNE André demande où en la réparation du vitrail de l'église, Mr PATUREAU Daniel s'en occupe. Le maire lui fait part des problèmes rencontrés avec la sono lors derniers obsèques, une société va être contactée pour un devis
- Mr PATUREAU Daniel rend compte des remerciements suite à la randonnée avec Convergence pour l'accueil et l'entretien des chemins. D'autre part, une réunion avec les Estivades est prévue le 24 octobre.

## **HUIS CLOS : Primes au personnel**

Madame CAPOCCI Evelyne, secrétaire de mairie, quitte la séance.

Le conseil municipal étudie les propositions du maire pour l'octroi de primes au personnel et les accepte. Il est chargé d'établir les arrêtés correspondants.

Prochain conseil le vendredi 14 novembre 2025 à 20 h